

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE  
COMMUNE DE STAINS**

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE STAINS**

Par arrêté n° 18/20 en date du 03 mai 2018, monsieur le Président de l'établissement public territorial Plaine Commune a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Stains.

La modification du Plan Local d'Urbanisme soumise à enquête porte sur :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la ZAC des Tartres Sud pour permettre la réalisation d'un groupe scolaire ;
- des dispositions réglementaires destinées à encadrer l'évolution des quartiers pavillonnaires classés en zone UG dans le PLU de Stains ;
- l'évolution des règles d'implantation pour les constructions dans des secteurs du centre urbain classés en zones UA13 et UA16 dans le PLU de Stains ;
- la création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour la recomposition urbaine des abords de l'avenue de Stalingrad (D29), entre la rue Sabran de Pontevès et la rue Louis Bordes ;
- l'évolution du zonage pour inciter au renouvellement urbain le long de l'avenue Marcel Cachin (N301) ;
- la mise en compatibilité des normes et des règles de stationnement pour les véhicules et les vélos avec le Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile-de-France et la nouvelle réglementation ;
- l'actualisation du dossier de PLU au regard des projets réalisés (actualisation des emplacements réservés pour équipements, voies et ouvrages publics), de la réforme de la surface de plancher et du contenu obligatoire des annexes du PLU (recomposition des annexes).

Au terme de l'enquête, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, sera soumis, en vue de son approbation, au Conseil de Territoire.

Les informations environnementales se rapportant au projet figurent dans le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Daniel Buna a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de monsieur le vice-président du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 16 avril 2018.

**L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs du 4 juin au 18 juin 2018 inclus, au Centre Technique Municipal de Stains, 21 rue du Moutier - Stains (93 240) aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Le Commissaire Enquêteur recevra le public les jours suivants :

- **4 juin 2018 de 9h à 12 h au Centre Technique Municipal de Stains – 21 rue du Moutier**
- **18 juin 2018 de 14h à 17h au Centre Technique Municipal de Stains – 21 rue du Moutier**

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au Centre Technique Municipal de Stains pendant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires d'ouverture et de fermeture habituels :

- les lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 08h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h
- le mardi : de 13h30 à 17h

Le public pourra prendre connaissance du dossier, au format papier et sur un poste informatique, et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'Hôtel de ville de Stains, 6 avenue Paul Vaillant-Couturier – BP 73 - 93241 Stains Cedex.

En outre, le public pourra transmettre ses observations, propositions et contre-propositions directement à l'adresse suivante : [plu-stains@plainecommune.com.fr](mailto:plu-stains@plainecommune.com.fr)

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune de Stains à l'adresse suivante : [www.ville-stains.fr](http://www.ville-stains.fr) et sur le site Internet de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune : [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de l'établissement public territorial Plaine Commune le dossier de l'enquête, le registre et les pièces annexées, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montreuil et à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Le rapport relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au service Urbanisme et droit des sols (Centre Technique Municipal - 21, rue du Moutier – 93240 Stains), sur le site Internet de la commune de Stains [www.ville-stains.fr](http://www.ville-stains.fr) et sur le site Internet de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune : [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr).

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur Frédéric Platon - Unité Territoriale Droit des Sols et Foncier de la mairie de Stains - Centre Technique Municipal – 21, rue du Moutier 93240 Stains – tél : 01.49.71.82.45.